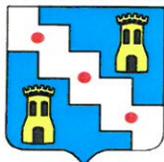


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY  
69210

## Mairie de CHEVINAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 1 – Séance du 2 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet,  
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Sophie DOURS, Liliane DENIS.

**Absents excusés** : Christian DERBOUL pouvoir donné à Richard CHERMETTE, Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL pouvoir donné à Liliane DENIS.

**Date de convocation** : 27 juin 2024

### **OBJET** : Réhabilitation, extension et rénovation thermique de la salle des fêtes – Programme – Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre – Demandes de subventions

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article L.2122-21-1 du code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22 », la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération réhabilitation, extension et rénovation thermique de la salle des fêtes, nous avons élaborés avec l'Agence Technique Départementale un programme prévisionnel des travaux envisagés.

Ces travaux portent notamment sur :

- L'agrandissement de la salle des fêtes devant contenir une entrée, une scène, des toilettes supplémentaires et des locaux techniques.
- La rénovation thermique complète.
- La création d'un parking.
- La construction de toilettes publiques.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 767 000 € HT, avec le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Consultation, analyse, attribution et notification du marché de maîtrise d'œuvre	Septembre/octobre 2024
Dépôt du permis de construire	Mars 2025
Consultation, analyse, attribution et notification des marchés de travaux	Juin à octobre 2025
Travaux	Novembre 2025 à juin 2026

À ce stade, il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de ce programme et de l'estimatif précité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager la procédure pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ENGAGER** l'opération réhabilitation, extension et rénovation thermique de la salle des fêtes,
- **D'AUTORISER** le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer le marché à intervenir,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter l'État : au titre du fonds vert, de la DETR ou de la DSIL, et à solliciter la Communauté de Communes de Pays de L'Arbresle : au titre du fonds de concours pour la rénovation énergétique globale,
- **D'AUTORISE** le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant,
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,  
Richard CHERMETTE



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture